



## Automobile contre piéton !..

Par **Kouriles**, le **05/10/2012 à 18:53**

Bonjour,

Je suis aller chercher mes enfants à l'école et j'ai heurté une jeune fille sans m'en rendre compte, mon rétro n'est pas rentré ma fenêtre ouverte je n'ai pas entendu les jeunes m'interpeller et donc je suis rentré à la maison tranquille quand la gendarmerie me fait part de mon "délit de fuite". Je tiens à dire que la jeune fille n'a rien même pas de bleu et comme elle avait soi-disant mal ils ont fait une prise de sang et que tout va bien.

Ils veulent faire un constat amiable et je voudrais savoir si je vais avoir du malus ou si je peux faire quelque chose ?

Par **Tisuisse**, le **06/10/2012 à 12:07**

Bonjour,

Où l'accident est réel et vous avez commis un délit de fuite (voir le dossier à ce nom sur ce même forum) ou c'est du pipeau et dans ce cas il s'agit d'une accusation mensongère qui se retournerait contre son auteur et ses pseudos témoins.

Prenez donc un avocat car vous allez en avoir besoin.